



Combles perdus, propriété

Par **Duangchut**, le **22/10/2015** à **17:17**

Bonjour,j'ai acquis en 72 un appartement au dernier étage .en 76 l'immeuble a été partiellement détruit par une explosion ,la partie sur cour,y compris le toit à dû être reconstruite.a cette occasion,l'architecte m'a suggéré d'utiliser l'espace pour y faire des mezzanines.J'ai fait valider cette occupation par l'AG et acte notarié moyennant un prix et augmentation des mes tantièmes ,.L'acte précisait moitié des combles côté cour . De fait, j'utilise la partie rue(autre moitié) qui n'est accessibl

Que par mon lot , l'accès à la toiture se faisant, comme par le passé , par une trappe sur le pallier .Aujourd'hui, je souhaite officialiser cet état de fait. Comment faire?: l'acquisition trentenaire me semble acquise ainsi que le fait que ces combles,tres bas,sont au-dessus de mon lot et non accessibles sauf par mon appartement .Je n'ai qu'un seul copropriétaire depuis plus de 30 ans qui peut temoingner. Quelle procédure suivre ?Mofification du règlement de copropriété à ma charge avec modification des tantièmes ? Dédommagement ? Bref je suis un peu perdu .Mes sincères remerciements pour vos avis et conseils .

Par **HOODIA**, le **29/10/2015** à **15:13**

Résolution pour l'AG et modification si accord du RC....